

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Rhône-Alpes
et gendarmerie
pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 19005 du 28 février 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1301068S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 8246 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300421S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2013:

Renaudin, Guillaume Nigend : 203 812 Numéro de livret de solde : 6 563 528

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2013:

Néron, Jérémy Nigend : 232 194 Numéro de livret de solde : 8 085 636

Bozzo, Frank Nigend : 232 700 Numéro de livret de solde : 8 079 336

Fait le 28 février 2013.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie
de Rhône-Alpes et la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
J.-P. RIDAO*